

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018

I – TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux communaux pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : 16,41 % - Foncier Bâti : 22,03 % - Foncier Non Bâti : 43,48 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 377.625 €.

II – REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Conformément aux objectifs énoncés en début de mandat, les pourcentages d'indemnités des élus sont revalorisés chaque année, pour atteindre le taux maximum autorisé en fin de mandat.

En conséquence, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} avril 2018, les indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation sont fixées aux taux suivants :

Maire : 41 % de l'indice brut 1022,

Adjoints : 15,5 % de l'indice brut 1022.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2018

◆ **Commune** :

- *En fonctionnement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 979.916 €. Parmi les dépenses principales, on note les charges à caractère général (235.236 €), les charges de personnel (368.000 €), les charges de gestion courante (188.780 €) et les charges financières (11.800 €). La prévision du virement à la section d'investissement s'élève à 175.000 €, représentant la marge d'autofinancement de la Commune. Les principales recettes proviennent des dotations de l'Etat (250.800 €), du produit des trois taxes locales (377.625 €), de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité de la Communauté de Communes (63.325 €).

- *En investissement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 601.791 €, compte tenu des reports de l'année précédente. Les principales dépenses se répartissent ainsi : remboursement du capital (42.000 €), acquisitions diverses (22.000 €), travaux d'accessibilité (30.000 €), travaux de bâtiments (151.094 €), travaux de voirie (55.000 €), travaux d'électrification (90.496 €). Les recettes principales proviennent du fonds de compensation de la TVA (65.060 €), de la taxe d'aménagement (5.000 €), des subventions pour travaux (79.100 €), de l'affectation du résultat de l'année précédente (200.000 €) et de la prévision du virement de la section de fonctionnement (175.000 €).

◆ **Service des eaux** :

- *En fonctionnement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 237.376 €.

- *En investissement*, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 266.845 €.

◆ **Lotissement communal de Penker 2** :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 422.982 € dont 211.491 € de travaux d'aménagement, financés par la vente des sept lots de la deuxième tranche.

◆ **Lotissement communal de Prat Allan** :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 117.470 € dont 58.735 € pour la fin des travaux prévue à l'automne 2018.

Ces quatre budgets sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Répartition du produit des amendes de police : M. Le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'à la demande des riverains, les services du Département ont entamé une étude sur la sécurisation de la rue des Abers. Afin de réduire la vitesse des véhicules traversant la Commune, la pose de deux radars pédagogiques sur la R.D 28 paraît être une bonne solution pour sécuriser la zone. Le coût d'achat de ce matériel est estimé à 6.412,76 € T.T.C. Le Conseil Municipal, valide le projet d'acquisition de deux radars pédagogiques et autorise Le Maire à réaliser une demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Eclairage Public – Convention « Economie d’Energie » : Dans le cadre d’un programme d’économie d’énergie, la commune souhaite mandater le Syndicat Départemental d’Energie du Finistère pour le remplacement de 21 lampes d’éclairage public dans le secteur de Poull-Roudouz. Le coût H.T. de ces travaux est estimé à 26.496 € H.T. Après validation du Certificat Economie d’Energie, le S.D.E.F s’engage à verser à la commune une subvention du même montant. Accord du Conseil Municipal pour le plan de financement proposé.

V – QUESTIONS DIVERSES

Service des Eaux : A la demande du Trésor Public, accord du Conseil Municipal pour un effacement de créances de 136.64 € sur des factures 2016 et 2017 non recouvrées.